

UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL (envoyées seules)

Envoi par mode aérien selon l'IE 968 de la Réglementation pour le TMD de l'IATA, Édition 67 (2026)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

Petites piles & batteries – IE 968, Section IB – (Guide d'expédition de MD #9)



- Contenu en Li métal (exemption)
 - Piles (≤ 1 g)
 - Batteries (≤ 2 g)
- Quantité nette par colis ≤ 2.5 kg
- Doit résister aux épreuves de chute (1.2 m) et de gerbage (3 m / 24 h)

Piles & batteries réglementées – IE 968, Section IA – (Guide d'expédition de MD #8)



- Contenu en lithium métal
 - Piles (> 1 g)
 - Batteries (> 2 g)
- Quantité nette par colis ≤ 35 kg
- Emballage ONU (PG II)

Le numéro ONU sur la marque doit mesurer au moins 12 mm de haut.

